

**CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI**  
**DELIBERATION N° 2024-07-10-02**

**Date de convocation : 1<sup>er</sup> octobre 2024**

**Date d'affichage : 09 octobre 2024**

**ADMISSION EN NON-VALEUR EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL**

Nombre d'élus : 27

Présents : 24

Représentés : 2

Votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 octobre, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents : 24**

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marie-Hélène HUCHET, Marc TIMSIT, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Salvador-Jean LUDENA, Dominique SERVAIS, Dominique JAILLON, Roch DOSSOU, Jérôme DUVERNOY, Jean-Michel RAGUENES, Pauline LACLEF, Cyrille FREMINET, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Audrey de FORNEL, Loïc FLICHY, Sylvie HAUFF, Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, André BLUZE

**Absents ayant donné pouvoir : 2**

Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Marc TOURELLE

Michel BOISRAME a donné pouvoir à Catherine DOTTARELLI

**Absent : 1**

Frédéric RAVEAU

**Secrétaires de séance :**

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

**Quorum : 14**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1617-5 ;

VU la liste n°6928701011 arrêtant l'état des produits irrécouvrables dressés par le Service de Gestion Comptable de Versailles et portant sur les exercices 2022 et 2023 du budget communal ;

VU l'avis de la Commission Finances réunie le xx septembre 2024 ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

**1) ACCEPTE** l'admission en non-valeur des produits communaux concernant les années 2022 et 2023 détaillés dans le tableau ci-dessous.

Nature	Année	Nombre	Montant
<b>Budget Principal – Admissions en non-valeur</b>			
Certificat d'irrecouvrabilité	2022	1	20,00 €
Poursuites infructueuses	2023	1	16,80 €
	2022	4	93,77 €
<b>TOTAL</b>			<b>130,57 €</b>

**2) DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits  
A Noisy-le-Roi, le 7 octobre 2024

Le Maire  
Marc TOURELLE



Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi,  
Certifie le caractère exécutoire de la présente